

Présents : -Mesdames ABADIE, DELFINI, GARRIGUES, MARTELOZZO, POUJAL, RUBIO, SAVARD  
-Messieurs BRISARD, DASSIEU, GOUZY, KLIMACEK, PERIN, RAGOT, SUEL

Absents ayant donné procuration :

- Madame CAZENAVE Sophie qui donne procuration à Madame GARRIGUES
- Madame FRITZ qui donne procuration à Monsieur SUEL
- Monsieur CANDIARD qui donne procuration à Monsieur PERIN
- Monsieur KLEIN-MEYER qui donne procuration à Monsieur KLIMACEK

Absents : Monsieur BERILLE-DAUBA

Début de séance : 20h46

Secrétaire de séance : Véronique DELFINI

### 1.Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2022

Une élue fait plusieurs remarques. Une concernant le Contrat Bourg-Centre. Madame la Maire confirme qu'il y aura bien un groupe de travail ouvert à tous va être mis en place.

Une autre sur l'extinction de l'éclairage public du village. Effectivement, il n'y a pas eu de vote mais une consultation de la part de Madame la Maire auprès des conseillers municipaux. En effet, il fallait regarder la faisabilité du projet mais l'expérimentation va avoir lieu.

Certains élus avaient proposé que cela ne concerne que certains secteurs et pas l'Avenue Capoul, les routes départementales.

La plage horaire proposée est de minuit à 5h30.

Il y a un débat autour de l'avenue Victor Capoul : extinction complète ? Partielle (chicanes, dents de requin) ?

Question d'un élu : Si nous n'éteignons pas Victor Capoul, que reste-t-il à éteindre.

Le Conseil municipal fait la liste des secteurs à éteindre : les parkings(mairie et derrière l'église), les lotissements(Coteaux, de Gascogne et communal), le Chemin de l'Allouieron, le chemin du Midi, le chemin de l'autan, l'Allée d'Occitanie, la place Georges

Blaye, l'impasse Saint-Jacques, le chemin de la rose, l'allée des mûriers et l'esplanade de l'Europe.

Question d'une élue : Que fait-on quand il ira des festivités ?

Réponse d'un élu : On demandera au SDEG pour la logistique.

Tous les élus sont d'accord avec l'extinction de l'éclairage public.

Une autre remarque concerne le bulletin municipal. Madame la Maire précise que le bulletin municipal sera envoyé à tous les conseillers pour relecture.

Une autre concerne l'acronyme DIA. Qu'est-ce que c'est ?

Réponse : il s'agit de la Déclaration d'intention d'aliéner.

C'est le document qui permet de préempter.

Le projet de résidence sénior n'est pas commencé mais nous avons déjà travaillé un peu dessus. La société Altea a proposé des plans (avec et sans étage).

Pour être rentable, d'après une première estimation, il faudrait 20% de logements sociaux ; peut-être pour des primo-accédants ; à l'entrée de la résidence sous forme de logements collectifs.

L'EPF achète le terrain et Altea gère la résidence sénior.

Madame la Maire rappelle que ce projet a été plébiscité en 2<sup>ème</sup> position lors de la consultation faite avec le PLUiH.

Question d'un élu : Est-ce que ce sera une résidence médicalisée ?

Réponse : Non. C'est de l'habitat adapté avec des maisons PMR. C'est pour du maintien à domicile.

Une élue précise que ce sera une résidence sénior sans service. Il y aura un tiers-lieu.

Madame la Maire précise que la mairie devra racheter le terrain au bout de 8 ans si elle n'a pas de porteur de projet.

Une présentation du projet pourra être faite au prochain Conseil Municipal.

Madame la Maire propose d'écrire la signification de DIA au lieu de l'acronyme.

Une autre élue indique qu'il y a plusieurs coquilles qui seront corrigées.

Vote : unanimité.

## **2. Délibération pour la désaffectation, le déclassement et le transfert de l'ancienne mairie**

Madame la Maire explique que nous devons faire un changement des destinations de l'ancienne mairie pour pouvoir louer. Nous devons délibérer pour que cela devienne un espace public à usage privé.

Question d'un élu : Peut-on préciser quelles parties du bâtiment sont concernées par le déclassement ?

Madame la Maire répond que nous allons déclasser qu'une partie en attendant de voir ce que nous pouvons faire du reste. Elle demande le déclassement du bureau du maire, les 2 bureaux des secrétaires, une partie de l'étage, le hall, les toilettes et les escaliers. Nous ne déclassons que les parties à louer.

Madame la Maire indique que le numéro SIRET a déjà été changé.

**Délibéré** : unanimité

### **3. Bail commercial**

Madame la Maire indique que le commercial est pour la boulangerie, le bureau. Madame la maire propose de créer un groupe de travail ou qu'une commission (finance ou urbanisme) s'en occupe même si les travaux n'ont pas commencé.

Plusieurs élus souhaitent attendre la réalisation des travaux pour travailler sur le montant du bail.

Madame la Maire précise aussi que nous pouvons demander à un notaire mais qu'elle en ignore le montant.

### **4. Questions diverses**

#### a. gestion des contentieux

Pour répondre à la question d'une élue, Madame la Maire indique qu'un groupe gestion des conflits avait été créé mais que cela s'est arrêté.

Il y aurait besoin de le relancer. Beaucoup de courriers arrivent en mairie et il faudrait répondre.

Madame la Maire demande si des élus seraient intéressés : Madame Poujal, Monsieur Brisard sembleraient être intéressés.

#### b. Salle des fêtes

Le cabinet d'expert est venu aujourd'hui. Ils ont sondé la salle.

Il faut attendre le compte-rendu qui devrait arriver sous 15 jours. Ils nous y indiqueront s'il y a des travaux à faire et les activités autorisées à l'intérieur de celle-ci .

Un élu demande si nous ne devrions pas profiter de la fermeture de la salle pour réaliser les travaux à faire (accessibilité, menuiserie)

Madame la Maire répond que ce serait dommage de fermer plus longtemps la salle et que celle-ci peut rester ouverte le temps des travaux.

Par contre, nous devons refaire des devis.

#### c. Facturation cantine

Une élue signale au Conseil Municipal qu'il y a un problème de facturation à la mairie parce que les factures ne sont pas envoyées régulièrement. Ils ont reçu en décembre les mois de septembre, octobre et novembre à régler en très peu de temps. Cela peut mettre certaines familles en difficulté.

Il y eu aussi ce problème à l'ALAE/ALSH mais la CCGT a envoyé un mail d'explication.

Madame la Maire indique avoir été déjà interpellé sur ce dossier en novembre par des délégués de parents d'élèves qui devaient envoyer un mail aux parents pour leur expliquer que le problème venait d'un bug informatique à la Trésorerie. En effet, des parents avaient reçu des relances ou avaient eu des saisies sur salaire alors qu'ils n'avaient pas reçu la facture.

#### d. Vidéoprotection

Un élu demande si tous les élus ont eu l'information au sujet de la vidéoprotection et s'ils avaient reçu le mail explicatif.

Ce même élu propose que la gendarmerie vienne au prochain conseil pour expliquer et répondre à nos questions.

Ensuite il y aura un audit sécurité par la gendarmerie qui nous indiquera le nombre de caméras nécessaires et où il faut les mettre (village et plaine).

A l'issue de l'audit, nous ne sommes pas obligés de faire quoi que ce soit surtout si cela est onéreux.

Il y a possibilité d'avoir jusqu'à 40% de subvention DETR.

Si le Conseil Municipal est d'accord avec la procédure, Madame la Maire doit demander l'audit sécurité qui peut être assez long puisque cela doit aussi passer en Préfecture.

Un élu appellera la gendarmerie et donnera la date de retour.

Clôture du Conseil Municipal : 22h20